



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 mars 2007  
Français  
Original : anglais

---

## Soixantième-deuxième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009\*

#### Titre II Affaires politiques

#### Chapitre 6 Utilisations pacifiques de l'espace

[Programme 5 (Plan-programme biennal et priorités  
pour la période 2008-2009)]\*\*

## Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	2
Programme de travail . . . . .	4
Annexe	
Produits de l'exercice 2006-2007 non reconduits en 2008-2009. . . . .	15

---

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6 des Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session* (A/62/6/Add.1).

\*\* *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 6* (A/61/6/Rev.1).



---

## Vue d'ensemble

- 6.1 L'objectif général du programme est de promouvoir la coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de l'espace aux fins du développement économique, social et scientifique, notamment au profit des pays en développement. Le programme a été dicté par la nécessité, reconnue par l'Assemblée générale dans sa résolution 1348 (XIII), d'une coopération internationale dans le domaine des activités spatiales et l'importance d'utiliser l'espace à des fins exclusivement pacifiques. Les textes portant autorisation et orientation générale du programme sont les résolutions de l'Assemblée et les décisions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, créé en 1959 par la résolution 1472 (XIV) de l'Assemblée, de son Sous-Comité juridique et de son Sous-Comité scientifique et technique et de leurs organes subsidiaires. Les recommandations intéressant particulièrement les activités à entreprendre au titre du programme figurent dans la résolution intitulée « Le millénaire de l'espace : la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain », adoptée par la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/68.
- 6.2 Dans sa résolution 59/2, l'Assemblée générale a analysé les progrès de l'application des recommandations d'UNISPACE III et approuvé le Plan d'action proposé par le Comité dans son rapport (A/59/174). Ce rapport passait également en revue les résultats obtenus par le Comité et ses sous-comités comme suite à l'adoption, en 2000, de la nouvelle structure de leur ordre du jour et ouvrait la voie au renforcement de leur rôle dans la promotion des utilisations pacifiques de l'espace. Stratégie à long terme de consolidation des dispositifs nationaux, régionaux et mondiaux, le Plan d'action vise à étendre et à renforcer l'utilisation des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications en vue de la réalisation des objectifs généraux de développement durable au niveau mondial; à faciliter la coordination des capacités spatiales au niveau mondial; à favoriser la réalisation d'objectifs spécifiques destinés à répondre aux besoins du développement humain au niveau mondial; et à contribuer au développement général des capacités. Suivant cette stratégie, le Comité assurera le relais entre les utilisateurs et les fournisseurs éventuels de recherches et de services spatiaux en identifiant les besoins des États Membres et en coordonnant la coopération internationale pour leur donner accès aux systèmes scientifiques et techniques susceptibles de répondre à leurs besoins. Soucieux d'utiliser au mieux ses ressources, le Comité a adopté, pour donner suite aux recommandations d'UNISPACE III, un dispositif unique et souple fondé sur les partenariats établis entre son secrétariat, les États Membres, les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales internationales.
- 6.3 Le programme renforcera le régime juridique international régissant les activités spatiales, de façon à créer des conditions plus propices à l'extension de la coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de l'espace. Le programme permettra également d'étoffer l'action entreprise aux niveaux national, régional et mondial, y compris la participation des organismes des Nations Unies et des organismes internationaux s'occupant d'activités spatiales, le but étant de tirer le plus grand parti possible des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications.
- 6.4 Les principales réalisations escomptées et les indicateurs de succès du Bureau des affaires spatiales pour l'exercice biennal 2008-2009, avec les ressources nécessaires, sont exposées en détail à la rubrique « programme de travail » ci-dessous.
- 6.5 La place des publications dans le programme de travail a été revue. On prévoit les publications en série et isolées indiquées au tableau 6.1 et décrites à la rubrique « produits » ci-dessous.

Tableau 6.1

**Répartition des publications**

<i>Publications</i>	<i>2004-2005 (nombre effectif)</i>	<i>2006-2007 (nombre estimatif)</i>	<i>2008-2009 (nombre estimatif)</i>
Publications en série	7	3	5
Publications isolées	14	16	29
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>19</b>	<b>34</b>

- 6.6 Le montant global des ressources pour l'exercice biennal 2008-2009 se chiffre à 6 235 700 dollars, avant réévaluation des coûts, soit une augmentation de 60 000 dollars (1,0 %), qui s'explique par la proposition de créer un nouveau poste de spécialiste de la gestion des programmes à la classe P-3 à la Section des applications des techniques spatiales. Cette hausse a été en partie compensée par la diminution du montant prévu au titre des objets de dépenses autres que les postes, en particulier des autres dépenses de personnel et des frais relatifs aux consultants et experts, aux voyages des représentants, aux services contractuels, au mobilier et au matériel.
- 6.7 Pour l'exercice biennal 2008-2009, on prévoit que des ressources extrabudgétaires, dont le montant devrait s'établir à 681 000 dollars, viendront s'ajouter aux ressources inscrites au budget ordinaire, permettant de financer diverses activités, telles qu'avis techniques, formation, ateliers, séminaires, projets de terrain et diffusion de l'information sur les études de cas et les meilleures pratiques en ce qui concerne l'utilisation des technologies de l'espace et leurs applications.
- 6.8 En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, le montant estimatif des ressources destinées au contrôle et à l'évaluation des activités relevant de ce chapitre s'établit à 199 500 dollars.

Tableau 6.2

**Ressources nécessaires, par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>2004-2005 (dépenses effectives)</i>	<i>2006-2007 (crédits ouverts)</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actua- lisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts</i>	<i>2008-2009 (montant estimatif)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Utilisations pacifiques de l'espace	5 769,1	6 175,7	60,0	1,0	6 235,7	345,5	6 581,2
<b>Total (1)</b>	<b>5 769,1</b>	<b>6 175,7</b>	<b>60,0</b>	<b>1,0</b>	<b>6 235,7</b>	<b>345,5</b>	<b>6 581,2</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>2004-2005 (dépenses effectives)</i>	<i>2006-2007 (montant estimatif)</i>	<i>2008-2009 (montant estimatif)</i>
<b>Total (2)</b>	<b>465,5</b>	<b>559,5</b>	<b>681,0</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>6 234,6</b>	<b>6 735,2</b>	<b>7 262,2</b>

Tableau 6.3

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	2	–	–	–	–	2	2
P-4/3	8	9	–	–	–	–	8	9
P-2/1	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total partiel</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>15</b>	<b>16</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1 <sup>re</sup> classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	5	5	–	–	–	–	5	5
<b>Total partiel</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>20</b>	<b>21</b>

**Programme de travail**

- 6.9 Le programme de travail a été formulé à partir du programme 5, Utilisations pacifiques de l'espace (plan-programme biennal pour la période 2008-2009).

Tableau 6.4

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation :** Intensifier la coopération entre les États Membres et les organismes internationaux à l'appui des activités spatiales à des fins pacifiques et l'utilisation des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications pour la réalisation des objectifs de développement durable convenus sur le plan international.

**Réalisations escomptées (Secrétariat)**

a) Meilleure compréhension, acceptation et application par la communauté internationale du régime juridique international institué par l'ONU pour régir les activités spatiales

**Indicateurs de succès**

a) i) Augmentation du nombre des États et des organisations intergouvernementales ayant adhéré aux cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ou les ayant acceptés

- Mesure des résultats :*  
2004-2005 : 334 États et organisations intergouvernementales  
2006-2007 (estimation) : 341 États et organisations intergouvernementales  
2008-2009 (objectif) : 348 États et organisations intergouvernementales
- ii) Augmentation du nombre des États et des organisations intergouvernementales qui se sont employés à promulguer ou adopter des textes législatifs sur les activités spatiales et à mettre en œuvre les cinq traités des Nations Unies régissant ces activités
- Mesure des résultats :*  
2004-2005 : 51 États et organisations intergouvernementales  
2006-2007 (estimation) : 55 États et organisations intergouvernementales  
2008-2009 (objectif) : 59 États et organisations intergouvernementales
- b) Renforcement de la capacité des pays d'utiliser les sciences et les techniques spatiales et leurs applications dans les domaines touchant, en particulier, au développement durable, et des mécanismes chargés de coordonner les questions relatives à l'espace et les activités spatiales
- b) i) Augmentation du nombre de pays ayant reçu une assistance pour mettre à profit les sciences et les techniques spatiales et leurs applications dans leurs programmes et activités de développement durable
- Mesure des résultats :*  
2004-2005 : 32 pays  
2006-2007 (estimation) : 34 pays  
2008-2009 (objectif) : 36 pays
- ii) Augmentation du nombre de pays ayant mis en place des mécanismes de coordination interinstitutions pour les questions relatives aux activités spatiales
- Mesure des résultats :*  
2004-2005 : 2 nouveaux pays disposant de mécanismes de coordination  
2006-2007 (estimation) : 2 nouveaux pays disposant de mécanismes de coordination  
2008-2009 (objectif) : 2 nouveaux pays disposant de mécanismes de coordination
- c) Amélioration de la cohérence et de l'effet de synergie dans les travaux relatifs à l'espace menés par les organismes des Nations Unies qui cherchent à utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs application pour promouvoir le développement humain et le renforcement des capacités
- c) i) Augmentation du nombre des organismes des Nations Unies et des organismes internationaux s'occupant d'activités spatiales ayant appuyé ou coparrainé les activités de renforcement de capacités du Bureau des affaires spatiales

*Mesure des résultats :*

2004-2005 : 7 organismes des Nations Unies et organismes internationaux s'occupant d'activités spatiales

2006-2007 (estimation) : 8 organismes des Nations Unies et organismes internationaux s'occupant d'activités spatiales

2008-2009 (objectif) : 9 organismes des Nations Unies et organismes internationaux s'occupant d'activités spatiales

ii) Augmentation du nombre de partenariats conclus avec les industriels

*Mesure des résultats :*

2004-2005 : 1 partenariat

2006-2007 (estimation) : 2 partenariats

2008-2009 (objectif) : 3 partenariats

iii) Augmentation du nombre d'ateliers techniques organisés en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur les objectifs, la portée et les caractéristiques générales d'une éventuelle norme de sécurité technique relative aux sources d'énergie nucléaire dans l'espace

*Mesure des résultats :*

2004-2005 : pas d'atelier technique organisé en collaboration avec l'AIEA

2006-2007 (estimation) : 1 atelier technique organisé en collaboration avec l'AIEA

2008-2009 (objectif) : 2 ateliers techniques organisés en collaboration avec l'AIEA

iv) Augmentation du nombre d'accords conclus entre le Bureau des affaires spatiales et les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales au titre de leurs programmes de formation continue

*Mesure des résultats :*

2004-2005 : pas d'accord avec les centres régionaux

2006-2007 (estimation) : 3 accords avec les centres régionaux

2008-2009 (objectif) : 4 accords avec les centres régionaux

---

### Facteurs externes

- 6.10 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :
- a) Les États Membres sont disposés à ratifier les instruments des Nations Unies concernant l'espace ou à y adhérer, et sont en mesure de mener à bien les procédures voulues au cours de l'exercice biennal;
  - b) Les États Membres ont les moyens de prendre des mesures pour appliquer ces instruments pendant l'exercice biennal;
  - c) Les organismes s'occupant d'activités spatiales trouvent l'appui requis, aux niveaux national et régional, et les ressources humaines et les financements nécessaires à l'offre de formations en droit de l'espace;
  - d) Les États Membres, surtout ceux qui sont dotés de moyens spatiaux, continuent à prendre des décisions importantes favorables à la promotion des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications, et y affectent les ressources voulues;
  - e) Il y a croissance continue de l'industrie liée à l'espace.

### Produits

- 6.11 Les produits de l'exercice 2008-2009 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
    - i) Assemblée générale (budget ordinaire) :
      - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale consacrées au point de l'ordre du jour intitulé « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace » (6); services fonctionnels de secrétariat au Groupe de travail plénier sur les questions relatives à l'espace inscrites à l'ordre du jour de la Quatrième Commission (6);
      - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de ses cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions;
    - ii) Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) :
      - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions plénières du Comité (30);
      - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de séance (24); autres documents pour des réunions programmées (4); rapports du Sous-Comité juridique du Comité sur les travaux de ses quarante-septième et quarante-huitième sessions (2); rapports du Sous-Comité scientifique et technique du Comité sur les travaux de ses quarante-cinquième et quarante-sixième sessions (2); rapports du nouveau Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (SPIDER) (2);
    - iii) Sous-Comité scientifique et technique (budget ordinaire) :
      - a. Services fonctionnels pour les réunions : organisation d'un colloque des industries spatiales pendant la quarante-cinquième session du Sous-Comité (1); aide pour les

- activités de suivi procédant de l'application des recommandations des équipes UNISPACE III (3); assistance aux présidents des équipes créées par le Comité pour l'application des recommandations d'UNISPACE III (3); aide au Comité de la recherche spatiale /Fédération internationale d'astronautique pour l'organisation d'un colloque sur les applications des techniques spatiales pendant la quarante-sixième session du Sous-Comité (1); services fonctionnels de secrétariat pour les réunions plénières du Sous-Comité et les réunions des groupes de travail (60);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de séance (30); rapports finals des équipes créées par le Comité pour l'application des recommandations d'UNISPACE III (3); autres documents pour des réunions programmées (4); rapports du spécialiste des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (2); rapports présentant les apports des États Membres et des organisations internationales à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour du Sous-Comité, comme ce dernier l'a demandé (6); rapports présentant les communications des États Membres et des organisations internationales sur leurs activités spatiales (6); rapports sur l'état ou l'impact des projets pilotes découlant d'ateliers et autres activités organisées au titre du Programme d'application des techniques spatiales des Nations Unies (2); rapports d'ateliers, stages de formation, colloques, conférences et séminaires relevant du Programme d'application des techniques spatiales (20); rapports techniques relatifs aux questions inscrites à l'ordre du jour du Sous-Comité (4);
- iv) Sous-Comité juridique (budget ordinaire) :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions plénières et réunions de groupes de travail du Sous-Comité (56);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de séance (20); études juridiques sur des questions inscrites à l'ordre du jour du Sous-Comité et/ou présentant les résultats de recherches sur la réglementation nationale et internationale touchant aux activités spatiales (4); autres documents pour des réunions programmées (4); rapports d'ateliers, stages de formation, colloques, conférences et séminaires portant sur les aspects juridiques des activités spatiales (2);
  - v) Services de dépositaire (budget ordinaire) : diffusion d'informations fournies aux États Membres conformément au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, à l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, et aux Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (2); tenue d'un registre public et d'une base de données sur les informations fournies aux États Membres dans les documents des séries A/AC.105/INF et ST/SG/SER.E conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (40);
- b) Autres activités de fond :
    - i) Publications en série (budget ordinaire) : *Highlights in Space : Progress in Space Science, Technology and Applications; International Cooperation and Space Law* (2); et mise à jour des *Traité et Principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique* (1); présentations, conclusions et recommandations de l'Atelier sur le droit de l'espace – Procédures (2);

- ii) Publications isolées (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) : *Rapports sur la semaine mondiale de l'espace* (2); *Solutions spatiales aux problèmes mondiaux : comment les organismes des Nations Unies utilisent la technologie spatiale pour atteindre les objectifs de développement* (1); publications, présentations et matériels didactiques à distribuer lors de séminaires et d'ateliers proposés par l'Organisation des Nations Unies, ainsi que dans les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies (6); publications, articles et études spéciaux touchant les activités des Nations Unies dans le domaine spatial (6); publications et bulletins d'information électronique dans le cadre du programme SPIDER à l'intention des décideurs et des spécialistes de la gestion des catastrophes (10); dans le cadre du programme SPIDER, publications sur papier et CD-ROM sur les études de cas et les meilleures pratiques concernant l'exploitation des techniques spatiales au service de la gestion des catastrophes à l'intention des pays en développement (2); dans le cadre du programme SPIDER, publications sur papier et CD-ROM sur les programmes de formation relatifs à l'utilisation des techniques spatiales pour prévenir les inondations et les incendies de forêt et en atténuer les effets (2);
- iii) Expositions, visites guidées et exposés (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) : gestion de l'exposition permanente sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'amélioration de la vie sur terre et la protection de l'environnement (4); présentations à l'intention des États Membres et d'organisations intergouvernementales et d'entités non gouvernementales sur les travaux des Nations Unies dans le domaine spatial (10); organisation au Centre international de Vienne d'expositions de courte durée sur les activités spatiales nationales des États Membres, coïncidant avec des réunions intergouvernementales du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités (4);
- iv) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) : affiches pour la célébration de la Semaine mondiale de l'espace (2); brochure mise à jour sur les activités du Programme d'application des techniques spatiales (1); établissement de brochures sur le programme SPIDER (4); affiches sur les applications des techniques spatiales et l'Organisation des Nations Unies (4);
- v) Manifestations spéciales (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) : organisation et coordination de manifestations spéciales à l'occasion de la Semaine mondiale de l'espace (2); organisation d'un groupe d'experts de l'Assemblée générale sur les mesures prises pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III (2);
- vi) Documentation technique à l'intention des usagers extérieurs (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) : amélioration du Service international d'information spatiale, notamment de la page d'accueil du Bureau, et des bases de données sur divers sujets se rapportant aux sciences et aux techniques spatiales et au droit de l'espace, et CD-ROM multimédias didactiques sur ces sujets; tenue du site Web sur les travaux de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales et la coopération interorganisations en matière d'activités spatiales; tenue du site Web sur l'application des recommandations d'UNISPACE III; tenue du site Web du Comité international des systèmes mondiaux de navigation par satellite; conception et tenue de serveurs Web, de bases de données et d'applications, y compris du portail Web à guichet unique du programme SPIDER; capacités de fournir 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans le cadre du programme SPIDER, des informations spécifiques autres que celles qui

- sont disponibles via le portail Web; mise à jour et multiplication des sources d'assistance relatives à l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes offertes aux États Membres, aux bureaux des Nations Unies et aux autres entités par le Bureau des affaires spatiales pour les renseigner sur les questions scientifiques, techniques, réglementaires et juridiques portant sur les activités spatiales;
- vii) Missions humanitaires (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) : organe chargé de coopérer avec la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures » pour répondre aux demandes des organismes des Nations Unies (20); contributions dans le cadre du programme SPIDER, à la demande des États Membres, en ce qui concerne la mise à jour des politiques de gestion des catastrophes et les activités de planification menées par les institutions nationales compétentes en ce qui concerne l'utilisation des techniques spatiales pour prévenir les catastrophes (15);
  - viii) Séminaires à l'intention d'usagers extérieurs (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) : participation à des réunions d'organisations intergouvernementales s'occupant de questions liées à l'espace (10); participation à des réunions internationales organisées par des entités non gouvernementales travaillant dans des domaines liés à l'espace (10); participation à des réunions d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur des questions liées à la gestion des catastrophes (8);
  - ix) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations (budget ordinaire) : services fonctionnels pour la Réunion annuelle interorganisations sur les activités spatiales (2); services fonctionnels d'un forum public annuel pour l'échange d'informations entre les membres du Comité et les représentants d'entités du système des Nations Unies (2);
  - x) Documentation pour des réunions interorganisations (budget ordinaire) : rapport annuel de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (2); rapports sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies : programme de travail pour 2008 et 2009 et les années suivantes (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs :
    - a. Fourniture, sur demande, d'une assistance aux États Membres, en particulier aux pays en développement, pour l'élaboration de législations nationales dans le domaine de l'espace et la ratification des instruments existant dans ce domaine;
    - b. Fourniture, sur demande, de services consultatifs techniques aux États Membres pour mettre à jour ou concevoir des politiques et programmes de gestion des catastrophes faisant fond sur l'utilisation des techniques spatiales afin d'en atténuer les effets (6);
    - c. Fourniture, sur demande, de services consultatifs techniques aux États Membres et aux organisations régionales, intergouvernementales et non gouvernementales pour appuyer les programmes et projets nationaux et régionaux dans divers domaines du droit de l'espace, des sciences et techniques spatiales et de leurs applications (6);
    - d. Fourniture d'une assistance technique et d'une assistance financière nominale, pour appuyer les activités didactiques et de formation et celles des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales qui sont affiliés à l'Organisation des Nations Unies (8); fourniture d'une assistance technique à

- quelques participants, de préférence des femmes, à la série d'ateliers régionaux sur les utilisations des techniques spatiales dans les domaines thématiques prioritaires du programme (9);
- e. Fourniture d'une assistance technique aux conseils d'administration et aux comités consultatifs des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales qui sont affiliés à l'Organisation des Nations Unies (5);
- ii) Stages de formation, séminaires et ateliers :
- a. Stages de formation à l'intention de participants de pays en développement, en particulier des femmes, sur divers sujets relevant de la télédétection, des télécommunications, de la météorologie par satellite et des sciences spatiales (4);
  - b. Ateliers et réunions d'experts à l'intention des décideurs et des directeurs de programme, en particulier les femmes, sur l'utilisation des sciences et des techniques spatiales et leurs applications à l'appui de divers aspects du développement durable (4);
  - c. Ateliers et réunions d'experts dans différentes régions du monde, à l'intention de participants de pays en développement, sur certains aspects des sciences et techniques spatiales et leurs applications (10);
  - d. Ateliers et réunions d'experts dans différentes régions du monde à l'intention des responsables et spécialistes de la gestion des catastrophes sur l'utilisation des techniques spatiales au service de la gestion des catastrophes afin de faire connaître les possibilités offertes par le nouveau programme SPIDER (4);
  - e. Réunion d'experts internationaux, notamment de représentants du nouveau programme SPIDER, d'autres entités du système des Nations Unies et des initiatives internationales et régionales prévues ou en cours, avec des responsables et des spécialistes de la gestion des catastrophes sur l'utilisation des techniques spatiales dans la gestion des catastrophes, afin d'examiner les activités menées sur le terrain et de convenir des orientations futures (2);
  - f. Ateliers sur les aspects juridiques des activités spatiales (2);
- iii) Bourses et subventions : administration de bourses internationales de longue durée dans le domaine des sciences et des techniques spatiales, offertes par des États Membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'occupant de questions spatiales (14);
- iv) Projets opérationnels : réalisation de projets de démonstration dans des pays en développement, et soutien financier à quelques projets lancés à la suite des ateliers sur l'utilisation des techniques spatiales dans les domaines thématiques prioritaires du programme, afin de renforcer les capacités permettant de mettre ces techniques au service du développement durable (6); démonstrations pratiques visant à faire inclure l'utilisation d'applications des techniques spatiales dans les programmes d'études universitaires de pays en développement (2); projets de démonstration sur l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion des catastrophes dans les pays en développement (4);

Tableau 6.5

**Ressources nécessaires : programme de travail**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	4 963,2	5 087,3	20	21
Autres objets de dépense	1 212,5	1 148,4	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>6 175,7</b>	<b>6 235,7</b>	<b>20</b>	<b>21</b>
Fonds extrabudgétaires	559,5	681,0	–	–
<b>Total</b>	<b>6 735,2</b>	<b>6 916,7</b>	<b>20</b>	<b>21</b>

- 6.12 Le montant de 6 235 700 dollars permettra de maintenir 20 postes permanents, de créer un poste à la classe P-3 et de financer les dépenses connexes. L'augmentation des ressources demandées s'explique par la création d'un nouveau poste de spécialiste de la gestion des catastrophes qui sera chargé de contribuer à l'établissement et à la réalisation des produits concernant les techniques spatiales et de coordonner les activités du nouveau programme avec celles du Programme d'application des techniques spatiales de l'ONU. Cette hausse est en partie compensée par une diminution des besoins au titre des autres objets de dépenses, à savoir les autres dépenses de personnel et les frais relatifs aux consultants et experts, les services contractuels (travaux contractuels d'imprimerie), les voyages du personnel, le mobilier et le matériel.

Tableau 6.6

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle***Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation***Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7, chap. II)**

Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe II.39 de son premier rapport sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (A/56/7), il avait recommandé que le nombre, la fréquence, le lieu et la durée des réunions des organes intergouvernementaux et des organes d'experts ainsi que des comités et sous-comités relatifs à ce programme soient examinés, de temps à autre. Le Comité a été informé que la question avait été soulevée mais qu'il n'y avait pas eu de suivi. Le Comité recommande que cette question soit

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses deux sous-comités ne se réunissent qu'une fois par an, toujours à Vienne, limitant ainsi les frais de l'Organisation, puisque c'est dans cette ville qu'est installé le secrétariat du Comité. Le Comité a étudié plusieurs fois la possibilité de réduire la durée des sessions des organes intergouvernementaux sans jamais parvenir à un consensus sur cette question qui demeure controversée. Ses États membres doivent prendre une décision.

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

---

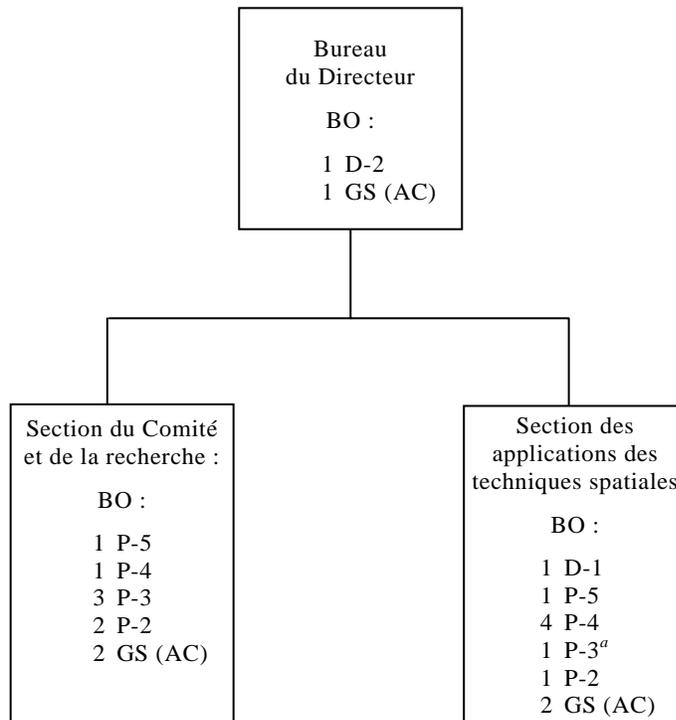
étudiée plus activement, afin de mieux rationaliser l'utilisation des ressources (par. II.29).

Le Comité consultatif note que 19 publications sont prévues pendant l'exercice biennal 2006-2007. Le Comité recommande de déterminer après examen si la publication de la version imprimée, dans certains cas, pourrait être ramenée à une version électronique. En outre, il faudrait faire plus largement usage des moyens internes d'impression, étant donné la capacité existant à Vienne (par. II. 31).

---

Le Bureau a prévu dans son projet de programme de publications de mettre certains documents sur CD-ROM, ce qui permettrait de limiter le nombre de documents imprimés et donc de réduire les coûts.

**Bureau des affaires spatiales  
Organigramme et répartition des postes  
pour l'exercice biennal 2008-2009**



*Abréviations* : BO : budget ordinaire; GS (AC) : services généraux (autres classes).

<sup>a</sup> Nouveau poste.

Annexe

**Produits de l'exercice 2006-2007 non reconduits en 2008-2009**

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
6.15 a) v)	Groupes spéciaux d'experts : assistance aux présidents des équipes créées par le Comité pour l'application des recommandations d'UNISPACE III	1	Le groupe spécial d'experts a présenté son rapport final au Comité à sa session de juin 2006
6.15 b) v)	Manifestations spéciales : un forum de décideurs et d'experts sur les sciences et les techniques spatiales utilisées dans le système des Nations Unies dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement	1	La Réunion interinstitutions sur les activités spatiales a décidé de réduire la durée de sa session annuelle d'une demi-journée, pendant laquelle se déroule, à l'initiative du Bureau des affaires spatiales, un forum public auquel participent les États membres du Comité, et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant le statut d'observateurs permanents auprès du Comité. Les entités du système des Nations Unies y font des exposés sur leurs activités dans les différents domaines liés aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui donnent ensuite lieu à des tables rondes.
6.15 b) v)	Manifestations spéciales: organisation d'un débat de vulgarisation sur les activités de mise en œuvre du Plan d'action du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	1	Ce produit récurrent a été remplacé par un moyen plus efficace d'atteindre l'objectif fixé. Pour l'exercice 2006-2007, le Bureau a coopéré avec la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CONGO) afin d'organiser des séminaires et débats de vulgarisation. Il contribue au développement des programmes et fournit des conférenciers, mais c'est la CONGO qui assume l'essentiel du travail. En sa qualité d'association d'organisations non gouvernementales, elle est en effet à même de toucher un public plus divers.
6.15. c) i) c	Fourniture d'une assistance technique et financière à un nombre limité de participants au programme de bourses de longue durée administré par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	1	Le Bureau fournit une assistance technique et financière aux centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales qui sont affiliés à l'Organisation des Nations Unies. Ces centres offrent des bourses de longue durée (formations de 9 mois), suivis de programmes d'accompagnement d'un an dans les pays des participants. Le personnel et les ressources financières du Bureau pourraient avoir un impact beaucoup plus important s'ils étaient utilisés pour aider ces centres.
<b>Total</b>		<b>4</b>	